

Diplôme d'études supérieures de notariat



Durée
2 ans



Composante
Faculté de Droit



**Langue(s)
d'enseignement**
Français

Présentation

Le Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) est une voie d'accès à la profession de notaire. Il associe une formation universitaire et un stage professionnel d'une durée de deux ans.

Les étudiants ayant obtenu un master mention Droit notarial conventionné par l'Institut National des Formations Notariales (INFN) intègrent de plein droit le DESN, à la différence des étudiants titulaires d'un autre master pour lesquels l'accès au DESN se fait sur sélection par une commission nationale.

Les cours se déroulent à la Chambre interdépartementale des notaires du Dauphiné (Seyssins).

Le diplôme est délivré conjointement par l'UGA et l'INFN.

Organisation

Contrôle des connaissances

Pour la première période, le contrôle des connaissances prend la forme d'une épreuve écrite (sujet national) et d'une épreuve orale, réalisées à Grenoble.

La deuxième période, comprenant trois modules, est sanctionnée par au moins une évaluation orale et une évaluation écrite, et par une session d'examens portant sur

le programme de chaque module, confectionnés par l'équipe pédagogique locale.

La troisième période est évaluée à la suite d'une épreuve orale.

L'obtention du DESN suppose d'avoir réussi les épreuves attachées aux trois périodes.

Admission

Conditions d'admission

Les étudiants ayant obtenu un master mention Droit notarial conventionné avec l'INFN intègrent de plein droit le DESN, à la différence des étudiants ayant un autre master pour lesquels l'accès au DESN est conditionné par l'avis favorable d'une commission nationale.

Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ? Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit, [☞](#) rubrique DESN.

Public cible

1. Public en formation initiale

2. Public en formation continue

[Plus d'informations sur la formation continue.](#)

Et après

Secteur(s) d'activité(s)

Le DESN prépare aux fonctions de notaire. Le titulaire du DESN peut ainsi devenir notaire associé ou titulaire de son propre office, notaire salarié ou notaire assistant.

Les + de la formation

La formation se déroule dans le cadre d'un accord entre la Faculté de droit de Grenoble et l'Institut National des Formations Notariales (INFN) de Lyon.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Michel Farge

[☎ 04 76 82 81 63](tel:0476828163)

[✉ michel.farge@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:michel.farge@univ-grenoble-alpes.fr)

Responsable pédagogique

Gaëlle Ruffieux

[✉ gaelle.ruffieux@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:gaelle.ruffieux@univ-grenoble-alpes.fr)

Secrétariat de scolarité

Scolarité du DESN

[☎ 04 76 74 32 24](tel:0476743224)

[✉ droit-master-notarial@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-master-notarial@univ-grenoble-alpes.fr)

Établissement(s) partenaire(s)

INFN de Lyon

[✉ https://www.infn.fr/](https://www.infn.fr/)

Référentiel RNCP

39262.

Programme

Spécificités du programme

Le DESN comporte trois périodes de formation :

- Première période de formation : Le notaire, officier public et ministériel (85 heures)
- Deuxième période de formation : Le notaire, expert juridique (300 heures)
- Troisième période de formation : Le notaire, entrepreneur (168 heures)

À l'occasion de chaque période, les étudiants sont réunis à la Chambre interdépartementale des notaires du Dauphiné (Seyssins).
Fréquemment, la séance est animée par un universitaire et un notaire.